

Mot du maire



Sécurité des enfants autour de l'école.

Parents, enseignants et élus, nous portons tous le même souci : celui de la sécurité de nos enfants autour et à la sortie de notre école. Aussi, je souhaite confirmer quelques règles élémentaires de sécurité.

Je voudrais surtout insister sur l'utilisation du dépose minute. Il n'est en aucun cas un espace de stationnement où l'on pourrait se garer moteur arrêté. Dois-je rappeler, ainsi que son nom l'indique, qu'un dépose-minute est destiné à « déposer » rapidement son enfant, afin qu'il se rende seul dans la cour de l'école. Bien sûr, vous l'aurez compris, le dépose minute est destiné exclusivement aux parents des enfants de classes élémentaires.

Et pourtant, quelques irréductibles ne veulent pas se conformer aux règles. Il n'est pas possible d'accepter que des parents confondent le dépose-minute avec une aire de stationnement alors que des places de parking demeurent disponibles 50 mètres plus au sud. Inacceptables également les véhicules garés sur les trottoirs, obstruant ainsi le passage des piétons et des personnes à mobilité réduite. Il est enfin encore moins admissible que les injonctions de notre agent de la sécurité soient prises à la légère. Car de quoi s'agit-il sinon que de tout entreprendre pour la sécurité de nos propres enfants ?

Aussi, je n'hésiterai pas, s'il le fallait, à prendre les mesures de répression qui s'imposent. Cette décision est prise en concertation avec les parents délégués. Je préférerais de loin que le bon sens l'emporte et que chacun comprenne que la sécurité de nos enfants est la priorité absolue.

Sûr de votre compréhension, soyez assurés de ma détermination.